



DELIBERATION n° 030/2026

Le onze mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

Adoptée à l'unanimité

PRESENTS : L. MILLARDET, A. GARNIER, J. REYNAUD, A. PICARD-MASI, X. MOIROUD, A. RIGHINI, N. HUVET, G. MAMY, JP MARTINAK, M. PRADELS, E. ROZIER, C. GAGEY, A. STEINMETZ, V. CABANEL,

POUVOIRS : V. BRESSAUD à A. PICARD-MASI, C. GOY à E. ROZIER, S. GUINET à A. GARNIER, S. LERMIGEAUX-BARBERET à C. GAGEY, S. MECHRIR à X. MOIROUD,

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne GARNIER

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un correspondant défense

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la Défense et les suivantes,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de désigner un Elu correspondant à la Défense, suite au renouvellement du Conseil municipal.

Cette personne sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires sur toutes les questions relatives à la défense.

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Désigne comme correspondant Défense de la commune :

- Guillaume MAMY



Le Maire,
Lionel MILLARDET,